

SSDO (Groupe Wanty)

Annnonce du chantier de démantèlement du site du Haut-Fourneau B d'Ougrée

1. Introduction

Contexte

Le site du Haut-Fourneau B d'Ougrée est occupé par l'industrie sidérurgique depuis 1837. Les premiers hauts-fourneaux y sont implantés par la Société des Charbonnages et Hauts-Fourneaux d'Ougrée et la Fabrique de Fer d'Ougrée. Après plusieurs fusions/acquisitions au cours du 19^e siècle et de la première moitié du 20^e, la Société anonyme d'Ougrée-Marihaye intègre le giron Cockerill en 1955. À la fin des années 90, Cockerill-Sambre est intégré au groupe Usinor, puis Arcelor, qui est racheté par Mittal Steel en 2006.



Le Haut-Fourneau B est pour sa part mis en service en 1962 et modernisé en 1967. Il est mis une première fois à l'arrêt en mai 2009 avant d'être brièvement relancé en 2010 et définitivement arrêté en 2011. Sa mise sous cocon jusqu'en 2019 est alors décidée. Le cocon est aujourd'hui levé.

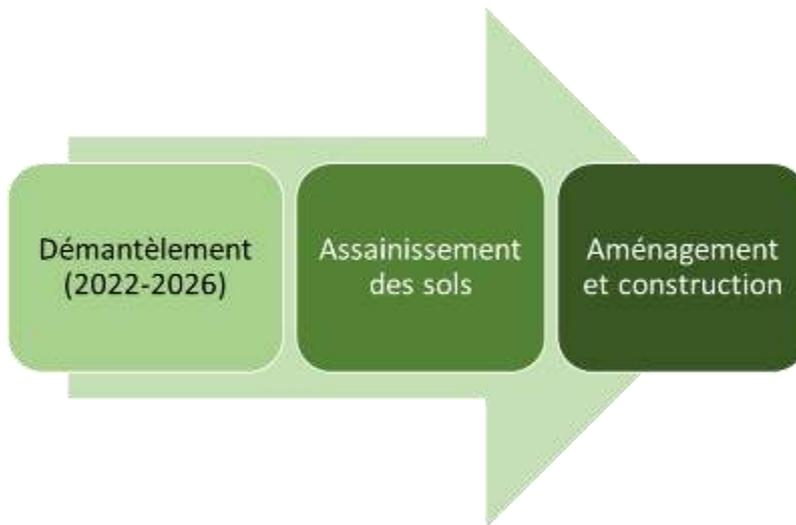
Ce site de 34 ha, situé en zone d'activité économique industrielle au plan de secteur, est localisé sur le territoire de Seraing (Ougrée). Il est visible depuis plusieurs voies à grande circulation et le stade du Standard à Sclessin. Il est caractéristique par la présence du dernier haut-fourneau liégeois. La fonte, produite sur le site était acheminée par wagon thermo (appelé également poche torpille) vers le site de Chertal.

Aujourd'hui, le site est constitué de friches industrielles, en partie occupées par des installations à l'arrêt. Il est composé de trois grandes zones :

- La zone centrale est occupée par le Haut-Fourneau, l'unité d'Agglomération de minerais ainsi que leurs installations annexes
- La zone Est, beaucoup moins densément occupée, comporte les fosses de versage de fonte, des bandes transporteuses, une installation de criblage (coke) ainsi que quelques plus petits bâtiments
- La zone Sud-ouest comporte des installations de criblage et la zone de stockage de l'aggloméré.
- Les zones centrale et Est sont traversées par des voies ferrées notamment parcourues par la ligne passagers 125A, remise en service en juin 2018.



La reconversion du site nécessite le passage par plusieurs phases.



La phase de démantèlement débute en 2022 et se terminera en 2026. Le bâtiment des chaudières ainsi que le Haut-Fourneau (hall de coulée et cowpers) seront conservés. Les travaux autorisés visent la déconstruction de tous les autres éléments hors sol, et donc la mise au niveau 0. Ils ne concernent pas le sous-sol, les dalles, caves et voiries qui resteront en place jusqu'à l'assainissement.



Permis unique octroyé pour le démantèlement du Haut-Fourneau B

Afin de pouvoir lancer la première phase du processus de reconversion industrielle du site du Haut-Fourneau B d'Ougrée, dans le courant de l'année 2020, ArcelorMittal a introduit une demande de permis de démantèlement auprès de la Commune de Seraing.

La demande de permis a été introduite pour un périmètre précis, correspondant à l'ensemble du site (les logettes le long de la Meuse ne sont pas concernées). Le montant global des travaux est actuellement estimé à environ € 12 millions.

Détails

- Introduction du permis (2020)
- Permis octroyé par le Fonctionnaire technique le 9 avril 21
 - Recours introduit par ArcelorMittal contre la garantie initiale jugée excessive et le manque de précision quant aux bâtiments à conserver.
- Permis unique sur recours octroyé le 29 juillet 2021
 - Permis octroyé par la Ministre Céline Tellier, en charge de l'Environnement et le Ministre Willy Borsus en charge de l'Aménagement du territoire
 - Durée du permis : 5 ans

Périmètre concerné



SDO (Groupe Wanty), exploitant du site durant la phase 1 de démantèlement

Le Groupe ArcelorMittal a décidé de confier le démantèlement du site du Haut-Fourneau B de Seraing (phase 1 de la reconversion) à SDO (Groupe Wanty). Ainsi, jusqu'à finalisation des travaux de la phase 1, la Direction de SDO sera le seul exploitant et le seul interlocuteur des autorités et des riverains.

Le Groupe Wanty

Wanty est un Groupe industriel belge, localisé dans le Hainaut. Il a développé plusieurs activités, en Belgique et à l'étranger. Il dispose d'une expertise et d'une expérience inégalée dans le domaine du démantèlement industriel, la dépollution de sites et le désamiantage. Il emploie plus de 1500 travailleurs. Il est propriétaire de son propre parc machine, à la pointe du progrès.

Depuis 2017, l'entreprise Castagnetti, dont le siège social est localisé à Grâce-Hollogne, a rejoint le Groupe Wanty. Elle emploie actuellement 45 personnes et travaille avec de nombreux partenaires locaux.

Actuellement, un des chantiers importants en cours au sein de Wanty est la déconstruction de la Centrale des Awirs, située à quelques kilomètres d'Ougrée.



Le chantier du site du Haut-Fourneau B d'Ougrée

L'évacuation des déchets présents sur le site, leur tri et leur acheminement dans des filières autorisées ainsi que la déconstruction des bâtiments s'étalera sur une période de 4 ans.

Au total, plus de 300 bâtiments ont été répertoriés sur le site. Leur démantèlement occupera une quarantaine de travailleurs.

L'organisation du chantier et la séquence avec laquelle les travaux vont être organisés dépend de nombreux facteurs à intégrer dont :

- La présence ou non d'amiante
- Le type d'engin de chantier à utiliser
- Les conditions atmosphériques
- ...

Chaque étape importante d'intervention sera communiquée anticipativement aux autorités et aux riverains.



2. Déroulement du chantier

Phase de sécurisation

À ce jour, les activités prévues dans le permis délivré en juillet 2021 n'ont pas encore été menées, à l'exception de certaines opérations de sécurisation et de nettoyage en cours.

Il s'agit notamment :

- De l'enlèvement de débris ferreux non ancrés au sol ;
- De la vidange de toutes les cuves et citernes suivant les filières légales d'évacuation ;
- De l'évacuation de tous les produits dangereux par des organismes agréés ;
- Du nettoyage des abords des bâtiments.

L'Etude de sols : l'étude historique est terminée, les études de caractérisation et d'orientation sont en cours. Les études réalisées portent sur les zones non bâties du site. Elles devront être complétées par des analyses de sol sur les parties actuellement bâties

Installation

Le chantier de démantèlement s'installera progressivement sur le site du Haut-Fourneau B à partir du 7 octobre 2022.

Désamiantage

Construit dans les années '60, on constate sur site du Haut-Fourneau B d'Ougrée, comme dans toute construction et installation de l'époque, la présence de certains éléments en amiante. Cette matière toxique n'est pas présente dans tous les bâtiments. Elle se trouve principalement dans des pièces électriques, des joints de tuyauterie et des toitures en Eternit.

L'amiante et les fibres céramiques présents sur le site ont fait d'objet d'un inventaire complet, zone par zone, réalisé par SGS.

Dans chacune des zones inventoriées, la priorité avant tout travaux est d'avoir prélevé les pièces contenant de l'amiante. Ces opérations, très localisées, se dérouleront de façon sécurisée, dans le respect strict des réglementations et sous le contrôle du SPF emploi.



Procéder de la sorte permet de gérer le problème de façon classique et d'éviter totalement le risque d'un moindre envol dans l'environnement ou une éventuelle contamination des matières à recycler.

Le Groupe Wanty confiera les travaux à un entrepreneur qui possède les agréments nécessaires à la réalisation de telles opérations.

Un contrôle de la qualité de l'air sera exercé par un laboratoire indépendant.



Curage

Pour les zones inventoriées, après désamiantage et avant toute déconstruction, les nombreux types de déchets actuellement présents sur le site seront collectés et regroupés par catégories spécifiques.

Certaines zones ne sont pas concernées par l'opération de désamiantage. Le curage pourra y être effectué directement.

Le regroupement se fera dans des conteneurs posés sur des dalles en béton existantes, situées à proximité de chaque zone de chantier. Selon leurs caractéristiques, les déchets seront envoyés vers les filières agréées pour traitement, recyclage ou valorisation.

Les mitrilles quant à elles seront recyclées au sein de l'aciérie belge d'ArcelorMittal à Gand.

Catégories de déchets

- Métaux ferreux (mitrilles)
- Métaux non ferreux
- Bétons et maçonneries pollués
- Bois
- Traverses de chemin de fer
- Huiles camion
- Câbles électriques
- Déchets verts
- Citernes en acier
- Citernes - autres
- Amiante
- Réfractaires
- Carbone
- DIB
- Gaz climatisation (R22, autres, ...)
- Boues des conduites de gaz des fours à coke
- Boues de décantation

Déconstruction

Les bâtiments et les infrastructures fixes et mobiles métalliques seront démontés par oxycoupage ou cisailage. Ils sont découpés en pièces qui peuvent être réenfournées dans les outils de fabrication de l'acier (convertisseurs à oxygène, fours à arc électrique).

L'oxycoupage est généralement réalisé à l'aide d'un chalumeau oxygène propane, toutefois, pour la découpe de certains éléments, et en particulier les équipements qui contiennent des quantités résiduelles variables de fonte solidifiée, cette technique n'est pas suffisante. La découpe est alors réalisée à l'aide de lances à oxygène.

L'utilisation d'explosifs n'est actuellement pas envisagée.

Les bâtiments et infrastructures en brique et béton seront démontés préférentiellement à la pince hydraulique. Les débris de béton non pollués seront concassés et stockés sur site pour une réutilisation ultérieure (assainissement/réaménagement), ce qui permettra de réduire le charroi lié au démantèlement et celui d'éventuels projets ultérieurs.



Premiers travaux

Les premiers travaux visibles débuteront à partir d'octobre 2022, en commençant par les bâtiments situés dans la partie Est du site, ce qui permettra de libérer des espaces de stockage.

Pour limiter le risque de nuisances pour les riverains et les entreprises proches, le chantier sera organisé de façon à maintenir le plus longtemps possible des écrans en périphérie du site (côté rue de Renory et rue des Hauts-Fourneaux principalement). Le mur de clôture (le long de la rue de Renory), le bâtiment de l'Agglomération de minerais et le bâtiment administratif seront démolis en fin de chantier.

3. Engagements

Sécurité

La sécurité et la santé de chacun des travailleurs ainsi que le respect de l'environnement sont les deux priorités de SDO. Un comportement de sécurité positif et la participation active de tous les collaborateurs sont indispensables pour la réussite du chantier.

Sécurité du personnel

Le site du Haut-Fourneau B d'Ougrée a été mis sous cocon depuis 10 ans. Il est définitivement fermé depuis 2019. Depuis lors, aucun nettoyage particulier n'a été réalisé. De nombreux vols et intrusions ont été constatés. Aujourd'hui, les bâtiments sont endommagés et leur état est souvent précaire.

Dès lors, les travaux nécessitant une accroche sur la structure existante doivent être réalisés avec une extrême précaution par le personnel. Certains lieux ne sont d'ailleurs plus accessibles. La préparation et le suivi de chaque opération seront effectués avec le plus grand professionnalisme.

Conformément à la réglementation en la matière, un Coordinateur Santé Sécurité certifié est désigné par le maître d'ouvrage et veillera à l'application des modes opératoires définis. Il organisera le suivi et le contrôle.

Sécurité du site

Dès l'installation du chantier, et ce pendant 4 ans, une surveillance accrue des lieux sera réalisée. Un système de télésurveillance des zones de travail est installé et un contrôle régulier des murs et clôtures est organisé.

Il s'agit essentiellement d'éviter les visites illicites qui, outre le risque de vol sur le chantier, présentent un danger majeur pour la sécurité des personnes.

Seul l'accès via le corps de garde de la Place des Hauts-Fourneaux sera autorisé. Tous les autres accès resteront complètement fermés durant la durée du chantier.

Environnement

Poussières

Affalements

Les émissions de poussières susceptibles d'être constatées dans le voisinage concernent le même type de poussières que celles émises durant les phases d'exploitation du Haut-Fourneau. Au fil du temps, ces poussières se sont déposées sur le sol et les toitures ainsi que dans les interstices.



Durant les opérations de curage, ces poussières seront collectées autant que faire se peut mais il est probable qu'une certaine quantité inaccessible reste posée sur les structures et s'envole durant les affalements des bâtiments.

Ces moments ponctuels et limités seront choisis après une analyse préalable des conditions météorologiques (taux d'humidité favorable et direction/vitesse des vents) et prioritairement en dehors de la période de vacances d'été.

- Ils seront systématiquement annoncés aux autorités et à la population.
- Des dispositions internes seront prises pour limiter les émissions, notamment des arrosages intensifs.
- Des recommandations seront communiquées aux riverains de façon ciblée, lors des périodes plus délicates (fermer fenêtres et portes, baisser les volets, ne pas mettre sécher de linge à l'extérieur...)

Il est à noter que la préparation d'un affalement nécessite parfois plusieurs jours de travail. Lorsque le processus est lancé, il y a un moment charnière durant lequel il est impossible de faire marche arrière et attendre trop longtemps avant d'effectuer les dernières opérations.

Envois

Afin de limiter les envois dus au chantier en tant que tel, un nettoyage régulier des zones de circulation sera réalisé. En cas de sécheresse, le dispositif sera renforcé, notamment au niveau de l'arrosage des zones de circulation.

Bruit

Le bruit généré par le chantier sera limité et contrôlé.

Ce sont essentiellement les opérations de déconstruction des murs à l'aide d'un marteau piqueur, les campagnes de concassage et les affalements qui pourraient être susceptibles de déranger le voisinage.

Les opérations de concassage se dérouleront autant que possible à distance des habitations.

Les événements exceptionnels seront annoncés plusieurs jours à l'avance aux autorités communales et aux riverains.

Les horaires de travail seront limités. Hors circonstance exceptionnelle, aucun travail ne devrait être réalisé le week-end et durant les jours fériés.



Mobilité et transport

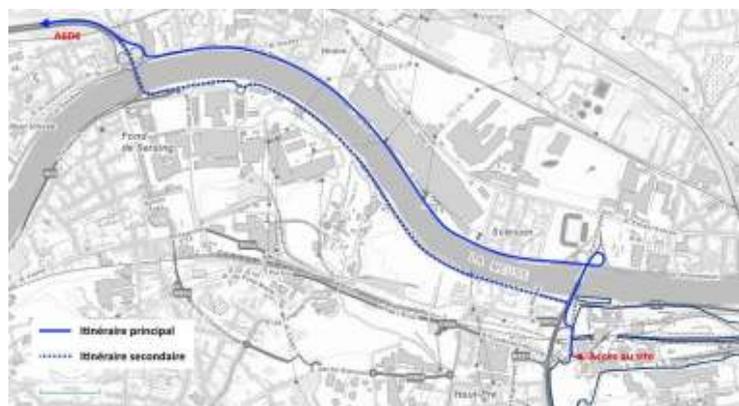
90% du tonnage des déchets est constitué de mitrailles. Elles seront directement acheminées par barge vers ArcelorMittal Gand.

Le nombre de camions destinés à évacuer les autres matières s'élèvera à un maximum de 10 par jour. Si, pour des raisons justifiées, ce nombre doit être augmenté, cette augmentation sera opérée en concertation avec la Ville de Seraing et pour une courte durée.

Les camions sortant du site traverseront un dispositif de nettoyage des roues avant leur départ et seront tenus de respecter un itinéraire précis pour rejoindre l'autoroute. La circulation via la rive gauche de la Meuse sera privilégiée, pour autant que les voiries ne soient pas en travaux dans le cadre d'autres chantiers.

Les 40 ouvriers présents sur site possèdent également leurs propres camionnettes qu'ils gareront à proximité de leurs lieux de travail.

Selon les phases de démantèlement, le nombre d'engins de manutention présents sur le site sera variable (environ 20). Il s'agit de simples véhicules mais également de chariots, de nacelles, de dumpers, de grues sur pneu et de grues sur chenilles.



Déchets

Les déchets générés sur le site feront l'objet d'un tri sélectif, d'un regroupement localisé et d'une évacuation conforme à la réglementation en vigueur. Seuls les déchets inertes (bétons, briques...) resteront sur le site.



Il convient de préciser que ne seront stockés sur le site que les produits de démolition des Infrastructures qui s'y trouvent.

Désamiantage

Les déchets d'amiante collectés par les professionnels agréés lors de la première étape du chantier sont isolés et stockés dans des conteneurs spécifiques, fermés. Ces conteneurs sont transportés dans des véhicules spécifiques vers les filières agréées.

Curage et déconstruction

La gestion des déchets, durant la phase de curage et de démolition, est organisée le plus souvent par « campagne » car le matériel utilisé n'est pas toujours identique.

Par exemple

- Les papiers, cartons, plâtres, déchets électroniques..., nécessitant de la manipulation à la source seront enlevés en priorité par des ouvriers équipés de matériel léger (petites grues, grappins).
- Les opérations d'oxycoupage nécessitent de bien plus lourds équipements.

Patrimoine

Le permis accordé impose la conservation certains éléments patrimoniaux

- Le bâtiment des chaudières (19)
- la structure au-dessus du pont (4)
- les Cowpers, la cheminée, la tour carrée et le plancher de coulée (6)
- les silos à minerais (5)



Communication

Tout au long de la phase de démantèlement, une attention particulière sera accordée à la communication avec les autorités et les riverains du site. Cet aspect fait d'ailleurs l'objet d'obligations reprises dans le permis unique. SDO s'engage à les respecter et à tout mettre en œuvre pour écouter les remarques et y répondre.

Contact chantier

Un numéro de téléphone spécifique est dédié à la communication avec les riverains. Ce numéro figure dans toute publication relative au démantèlement. Il aboutit auprès d'un responsable du chantier et est accessible de 9 à 16H. En dehors de ces heures, un message pourra y être déposé et une réponse sera apportée dans les meilleurs délais.

Une mailbox est également disponible. Elle est accessible via un formulaire figurant sur la plateforme Internet.

Comité d'accompagnement

Un Comité d'accompagnement est constitué. Son objectif est de réunir l'ensemble des acteurs et favoriser une bonne circulation de l'information.

Il sera organisé à intervalles réguliers. Il est présidé par le représentant du Fonctionnaire technique et son secrétariat est assuré par la Ville de Seraing.

Il regroupe les représentants de la Ville de Seraing, les représentants des administrations wallonnes, les représentants des riverains, les représentants de l'exploitant ainsi que le représentant d'ArcelorMittal.

Support de communication

Une plateforme Internet est créée, elle permet d'accéder à l'ensemble des informations disponibles et au formulaire de contact.

Contact riverains

www.sdougree.be

contact@sdougree.be

0491 92 06 98 (accessible de 9 à 16 heures)

4. Contrôle

Sécurité

Tout au long du chantier, un Coordinateur Santé et Sécurité (CSS) certifié est désigné par le Maître d'œuvre et exerce un contrôle indépendant, en termes de sécurité, sur les activités du Maître d'ouvrage.

Le CSS est l'expert qui analyse les risques et valide les modes opératoires. Il tient à jour un journal de coordination dans lequel il consigne l'ensemble des opérations réalisées sur le chantier. Ce documents officiel, présent sur site, est consulté par le SPW lors de chaque contrôle.

Environnement

Le permis unique délivré par la Région wallonne contient de nombreuses conditions et impositions. Le respect de ces conditions est contrôlé en interne par le Gestionnaire de chantier.

Mesures

Le suivi de plusieurs indicateurs permet de valider la qualité du travail mis en œuvre sur le chantier.

Il s'agit notamment :

- De la surveillance de la qualité de l'air et des retombées par l'ISSEP.
- De campagnes spécifiques de mesurage d'air qui sont réalisées lors des phases de désamiantage
- La tenue d'un registre des déchets qui garantit l'acheminement sécurisé et légal des matières vers les filières appropriées. Il indique pour comparaison et vérification le contenu de chaque camion, son poids et le moment de son départ et les mêmes données à l'arrivée.
- Lorsque nécessaire, une attestation de traitement des déchets est exigée et archivée.



Contrôle externe

Les résultats des mesures environnementales ainsi que les événements exceptionnels sont analysés et communiqués aux autorités compétentes de la Région Wallonne.

La surveillance du chantier est exercée par le Département de la Police et des Contrôle (DPC) qui à tout moment peut accéder au site et vérifier le respect strict du permis.

